



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

JEUN004C2008.doc

PAGE N°

1/18

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z	30/05/2008	Projet
A	01/09/2008	Approuvé par CD LAB
B	01/10/2009	Articles 19 et 23
C	01/10/10	Article 1
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Patrice Leplat

DESTINATAIRES

Membres du CD, ETR, Codep 67, Codep 68, clubs concernés

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant :	PAGE N°
	JEUN004C2008.doc	2/18

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. DOMAINE D'APPLICATION	3
3. REFERENCES	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE.....	4
ART. 1 PARTICIPATION.....	4
ART. 2 TABLEAUX	4
ART. 3 AUTORITE.....	4
ART. 4 INSCRIPTION.....	4
ART. 5 DELAIS	5
ART. 6 ETAPES	5
ART. 7 ZONES DE COMPETITIONS	5
ART. 8 PREMIERE JOURNEE.....	5
ART. 9 CLASSEMENT	5
ART. 10 CONVOCATION	6
ART. 11 SCORER.....	6
ART. 12 FEUILLE DE PRESENCE	6
ART. 13 FORFAITS.....	6
ART. 14 EN COURS DE SAISON	6
ART. 15 VOLANTS	7
ART. 16 TENUE	7
ART. 17 SANCTIONS	7
ART. 18 3 JOURNEES	7
ART. 19 FINALE DEPARTEMENTALE.....	7
ART. 20 FINALE REGIONALE.....	8
ART. 21 SELECTION.....	8
ART. 22 REPARTITION ENTRE ZONES.....	8
ART. 23 REPARTITION ENTRE DEPARTEMENTS	9
ART. 24 QUALIFICATION FINALE REGIONALE	9
ART. 25 CLUB ORGANISATEUR.....	9
ART. 26 RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX	9
ART. 27 REGROUPEMENT DES TABLEAUX	9
ART. 28 RESERVES	10
ART. 29 RESPONSABLES DES JEUNES	10
ART. 30 CHALLENGE ALEXANDRE NEGRETE	10
ART. 31 DIFFUSION	10
ART. 32 LOGICIELS	10
6. IMPRIMES SPECIFIQUES	10

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 3/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit jeunes. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières. On entend par Circuit jeunes, une compétition individuelle attribuant des titres régionaux individuellement à des joueurs, vainqueurs dans la discipline du simple uniquement.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.
 Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.
 Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.
 Guide du Badminton : Statut des joueurs.
 JEUN005A2008

4. DEFINITIONS

LAB : Ligue d'Alsace de Badminton.
CODEP : Comités Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
ETR : Equipe Technique Régionale d'Alsace
CRA : Commission Régionale d'Arbitrage d'Alsace.
CRJ : Commission Régionale Jeunes d'Alsace.
TIJ : Circuit constitué d'étapes, appelé « Trophées Interrégionaux Jeunes ».
TNJ : Circuit constitué d'étapes, appelé « Trophées Nationaux Jeunes ».
IC : Le Championnat Interclubs d'Alsace.
ICN : Le Championnat Interclubs national.

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 4/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

5. DESCRIPTION DETAILLEE

ART. 1 PARTICIPATION

Le Circuit jeunes est une compétition officielle, ouverte aux jeunes joueurs alsaciens licenciés à la FFBA, et aux scolaires titulaires d'une licence UNSS.

Sont exclus de la compétition :

- ✓ tout jeune faisant parti d'un Pôle Espoir.
- ✓ tout jeune faisant parti d'un Pôle France.
- ✓ tout jeune (hors Poussin) inscrit au TIJ (voir § 4. Définitions).
- ✓ tout jeune (hors Poussin) inscrit au TNJ (voir § 4. Définitions).
- ✓ tout jeune inscrit à l'IC (voir § 4 Définitions).
- ✓ tout jeune inscrit à l'ICN (voir § 4 Définitions).

La compétition se déroule en trois phases :

- ✓ Une phase dite de classement qui se déroule au minimum sur 4 journées dans chaque département.
- ✓ Une phase dite de finale départementale qui se déroule, soit sous forme de play-off, soit sous forme finale entre les différentes zones de compétition d'un même département. Ces modalités sont précisées dans les points 19, 20, 21 et 22 du présent règlement.
- ✓ Une phase dite de finale régionale qui regroupe les joueurs sélectionnés par tableau dans chaque département en application des règles précisées dans les points 19, 20, 21, 22, 23 et 24 du présent règlement.

ART. 2 TABLEAUX

La compétition comprend 8 tableaux : poussins, benjamins, minimes et cadets en simple dames et en simple hommes. Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBA (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

ART. 3 AUTORITE

La compétition est régie par les règlements de la FFBA en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Régionale d'Arbitrage. Les matchs sont auto arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des Officiels si le juge-arbitre le décide. Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 11 points et entre les sets (deux personnes maximum par joueurs). En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs. Seul le juge-arbitre pourra intervenir. Il pourra exclure du plateau sportif, voir de la salle toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

ART. 4 INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 17,- € par joueur pour l'ensemble de la compétition, et ce quel que soit le nombre de journée auxquels il aura participé. Cependant, chaque CODEP pourra moduler ce tarif avec un maximum de +/- 20% (voir annexe 3).

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 5/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

ART. 5 DELAIS

Les joueurs s'inscrivent, au plus tard, 15 jours avant chaque journée. Aucune dérogation n'est acceptée. Les inscriptions, effectuées sur le formulaire ci-joint, sont à renvoyer soit par courrier, soit par Email. Cependant, la date qui fera foi, sera la date de la poste correspondant à l'envoi du montant du règlement aux CODEP respectifs. Les joueurs ne seront acceptés qu'après le règlement de leur inscription. L'inscription d'un joueur à la compétition, ne peut pas être effectuée en même temps que le règlement de sa licence.

ART. 6 ETAPES

Le Circuit jeunes est scindé en deux circuits départementaux (Haut-Rhin et Bas-Rhin). Chacun devra se dérouler sur au moins 4 étapes. Dans une deuxième phase, une finale départementale sera organisée, permettant de qualifier des joueurs pour la finale régionale. Un même club pourra organiser plusieurs étapes. Pour le bon déroulement d'une étape, en fonction du nombre des inscriptions, il est préférable de prévoir un minimum de 7 à 10 terrains pour l'organiser sur un dimanche, soit dans une salle, soit dans 2 salles très proches l'une de l'autre. Une autre possibilité est de diviser l'organisation sur un week-end (samedi après-midi + dimanche). Dans le cas où le responsable départemental ne disposerait pas des configurations citées ci-dessus pour l'organisation d'une étape, il pourra être amené à créer une sous étape, cette mesure n'étant à retenir qu'en tout dernier ressort.

ART. 7 ZONES DE COMPETITIONS

Si le nombre de joueurs dans un département devient trop important, le CODEP concerné aura la possibilité de scinder le département en 2 zones de compétitions. Celles-ci seront déterminées en fonction du nombre d'inscrits par club. Une simulation sera effectuée en prenant en compte les inscrits des saisons précédentes. Les zones géographiques seront déterminées pour un club entier. Un club n'aura donc pas un joueur X dans une zone et un joueur Y dans l'autre, sauf si l'un des tableaux n'existe que dans l'une des zones, en raison du faible nombre d'inscrits dans celui-ci.

ART. 8 PREMIERE JOURNEE

Pour la première journée, chaque poule aura une tête de poule déterminée par le classement permanent par points (CPPP) du joueur dans la série où il est inscrit et ce à la date de confection du tableau. Pour les journées suivantes, les joueurs sont placés dans des poules de niveau. Un classement par points détermine l'ordre des poules pour l'étape suivante. Le règlement détaillé du classement est joint en annexe 1.

ART. 9 CLASSEMENT

A l'issue de chaque journée, les joueurs seront classés suivant les points acquis en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de la poule. En cas d'égalité ils seront départagés dans l'ordre :

- a) par le nombre de victoires,
- b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,
- c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 6/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par l'âge, l'avantage allant au plus jeune.

Les points acquis lors de la « Journée 2 » seront additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 », et ainsi de suite. Idem pour le nombre de victoires, différence de sets et différence de points. Lors du classement après chaque journée, afin d'éviter de donner un avantage aux joueurs d'une poule de 4 par rapport à ceux d'une poule de 3, les victoires, sets et points qui seront pris en compte pour les joueurs d'une poule de 4, seront ceux des deux meilleurs matchs. Le plus mauvais match de la journée n'étant pas retenu.

ART. 10 CONVOCATION

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Un joueur en retard se verra sanctionné et ne pourra pas participer à la journée entamée. Il marquera 0 point pour cette journée et ce quel que soit son classement précédent. (Il perd le bénéfice de l'éventuel bonus de cette journée). Aucun joueur ne pourra recevoir de points pour une journée, s'il n'a pas participé à cette journée, et cela quel que soit le motif.

ART. 11 SCORER

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée. En fait dans une poule de 3, chaque joueur ne participera qu'à 2 matchs, il scotera donc le 3ème. Pour les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer. Cette activité est obligatoire, et tout manquement sera sanctionné par un point puni. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

ART. 12 FEUILLE DE PRESENCE

Chaque joueur devra faire signer une feuille de présence à la table de marque, avant son départ de la salle. Un carnet de suivi et d'explications sur la compétition, sera fourni à chaque joueur par son CODEP.

ART. 13 FORFAITS

Les clubs doivent communiquer les forfaits de leurs joueurs, la veille du jour de la rencontre avant midi, au responsable du département concerné. Ces forfaits annoncés ne seront pas sanctionnés. Toute absence non excusée le jour de la rencontre sera sanctionnée par 1 point puni, éliminatoire pour les phases finales. Les joueurs forfaits le jour même, pour excuser leurs absences, devront se conformer à l'article 17 du Règlement Général des Compétitions (Guide du Badminton – Principes sportifs).

ART. 14 EN COURS DE SAISON

Les joueurs peuvent intégrer la compétition en cours de saison sauf pour la finale. Dans ce cas, ils commencent au niveau le plus bas.

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 7/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

ART. 15 VOLANTS

Les poules 1 et 2 des tableaux poussins, benjamins, minimes et cadets utiliseront des volants en plumes. Toutes les autres poules de tous les tableaux se joueront en volants en plastique bout liège, sauf accord entre les joueurs pour utiliser un volant en plume. Dans ce dernier cas, les volants seront à charge des joueurs à part égale. Sinon, tous les volants seront fournis par les CODEP. Cette configuration est le minimum commun. Un CODEP peut décider de la modifier, mais uniquement dans le sens où plus de poules utiliseront des volants en plumes. Dans ce cas le CODEP sera autorisé à augmenter les frais d'inscription par joueur dans les limites autorisées par l'article 4. Les phases finales (départementales et régionale) se joueront uniquement avec des volants en plumes, fournis respectivement par les CODEP et la Ligue.

ART. 16 TENUE

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités. Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée. Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition. Le joueur qui se présentera dans une tenue non conforme sera sanctionné. En cas de récidive, le joueur ne pourra pas participer à la journée concernée et sera sanctionné d'un point puni, éliminatoire pour les phases finales.

ART. 17 SANCTIONS

Les sanctions sont comptabilisés pour toute la compétition. Un joueur qui aura été sanctionné deux fois, sera exclu de toute la compétition.

ART. 18 3 JOURNEES

Les joueurs qui n'auront pas participé à au moins 3 journées ou qui auront été sanctionnés d'un point puni, ne seront pas qualifiables pour les finales (Départementales et Régionale).

ART. 19 FINALE DEPARTEMENTALE

Lorsqu'un département est scindé en zones de compétitions, une finale départementale sera organisée lors d'une deuxième phase. Si le département n'est pas scindé en zones de compétition, une finale sous forme de play-off sera organisée. La finale départementale servira à sélectionner les joueurs qui participeront à la finale régionale. Le déroulement des finales départementales et régionales sera identique.

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 8/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

ART. 20 FINALE REGIONALE

Les finales départementales et la finale régionale rassembleront les meilleurs joueurs de chaque tableau. Les rencontres se dérouleront en poules de 3 joueurs, avec 2 sortants par poule, suivies d'un tableau d'élimination directe. Les finales se dérouleront dans une salle ayant au minimum 7 terrains et seront placées sous la responsabilité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Régionale d'Arbitrage. Dans le cas d'une finale du type play-off, les 2 premiers après la dernière journée de la première phase, seront désignés respectivement têtes de séries 1 et 2. S'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale play-off, les 3^{ème} et 4^{ème} du circuit seront désignés têtes de séries $\frac{3}{4}$. Pour une finale départementale de 2 zones de compétition, les premiers des zones 1 et 2, seront désignés têtes de séries 1 et 2 (selon leur CPPP lors du tirage au sort). S'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 2^{èmes} des zones 1 et 2 seront désignés têtes de séries $\frac{3}{4}$. Pour une finale départementale de 2 zones de compétition, la place des autres joueurs dans les poules sera déterminée selon le tableau en annexe 4. Pour la finale régionale, les premiers du circuit 68 et 67, seront désignés têtes de séries 1 et 2 (selon leur CPPP lors du tirage au sort). S'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 2^{èmes} du circuit 68 et 67 seront désignés têtes de séries $\frac{3}{4}$. Pour la finale régionale, la place des autres joueurs dans les poules sera déterminée selon le tableau en annexe 4. Les volants (plumes) pour les finales départementales seront fournis par le CODEP, et pour la finale régionale par la Ligue. Dans tous les cas le juge-arbitre évitera dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

ART. 21 SELECTION

Le nombre de joueurs qualifiés est identique pour les finales départementales et régionales. Par exemple, si la finale régionale se déroule avec 12 joueurs dans un tableau, chaque finale départementale se déroulera également avec 12 joueurs pour le même tableau. Le nombre de qualifiés, par tableau et par département, sera calculé en tenant compte du nombre de joueurs inscrits lors de la « Journée 3 ». Ainsi 6 ou 12 joueurs seront sélectionnés suivant le nombre de joueurs inscrits par tableau (67 + 68). 6 si le nombre de joueurs dans un tableau est inférieur à X et 12 si le nombre de joueurs est de X ou plus. Par défaut, X sera égal à 50, mais pourra être ajusté par la Commission Régionale Jeunes en accord avec les responsables départementaux de manière à augmenter ou à diminuer les participants à la finale. Les joueurs devront être informés lors de la publication des classements de la « Journée 3 », du nombre de joueurs sélectionnés par département, zone et tableau pour les finales. Au delà du nombre de joueurs sélectionnés, chaque responsable départemental déterminera un certain nombre de remplaçants dans chaque tableau (par zone selon le cas). Ces remplaçants seront les joueurs qui suivent immédiatement et de manière consécutive dans le classement, les joueurs qualifiés. En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1er joueur désigné - par rapport au classement - en tant que remplaçant, qui prendra sa place.

ART. 22 REPARTITION ENTRE ZONES

La répartition des joueurs qualifiés entre les zones, sera calculée au prorata du nombre d'inscrits dans chaque tableau de chaque zone. Cependant, le nombre minimum de joueurs sélectionnés dans un tableau pour une zone sera de 2.

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 9/18
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------

ART. 23 REPARTITION ENTRE DEPARTEMENTS

La répartition entre le 67 et le 68 se fera de la façon suivante : s'il y a 12 qualifiés, la répartition 67/68 sera 4/4 (les ½ finalistes de chaque département) et les 4 restants seront attribués au prorata du nombre d'inscrit dans chaque département. Par exemple s'il y a 60 inscrits dans le 67 et 20 dans le 68, la répartition sera 3/1 (67/68). S'il y a 6 qualifiés, la répartition 67/68 sera 2/2 (les finalistes de chaque département) et les 2 restants seront attribués au prorata du nombre d'inscrit dans chaque département. Par exemple s'il y a 30 inscrits dans le 67 et 9 dans le 68, la répartition sera 2/0 (67/68).

ART. 24 QUALIFICATION FINALE REGIONALE

Les joueurs qualifiés pour la finale régionale seront déterminés par les résultats des finales départementales et le nombre de joueurs qualifiables par département en accord avec les articles 21 et 23. Le classement départemental à l'issue de la finale sera établi comme suit : 1er = vainqueur, 2ème = finaliste, 3ème = vainqueur petite finale, 4ème = finaliste petite finale, 5ème = meilleur quart de finaliste (d'abord le nombre de victoires, puis différences de sets, différence de points, obtenus lors de la finale départementale), 6ème = deuxième meilleur quart de finaliste, et ainsi de suite. En cas d'égalité, l'avantage ira au plus jeune.

ART. 25 CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur devra fournir le matériel et le personnel nécessaire au fonctionnement de la table de marque : sonorisation, branchement électrique, plaquettes pour les joueurs, etc ... et devra assurer le bon déroulement de la manifestation selon les directives du juge-arbitre. Les CODEP fournissent l'ordinateur, l'imprimante et les petites fournitures, pour 1 salle. Le club organisateur recevra une compensation financière de 20,- € de son CODEP pour l'organisation d'une demi-journée d'une étape ou d'une demi-journée d'une finale départementale. Le club organisateur recevra une compensation financière de 200,- € de la Ligue pour l'organisation de la finale régionale.

ART. 26 RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX

Chaque département gèrera les journées départementales, et les résultats seront saisis pour le classement par les CODEP respectifs. Le nom des responsables départementaux est indiqué en annexe 2.

ART. 27 REGROUPEMENT DES TABLEAUX

Si l'un des tableaux n'est pas suffisamment représenté dans l'un des départements, il sera possible de le regrouper avec celui de l'autre département. Un joueur préférant concourir dans l'autre département, pourra le faire, mais ceci pour toute la durée de la compétition dans le circuit du département choisi, et avec l'accord du responsable départemental d'appartenance. Il faut compter un minimum de 3 joueurs par tableau.

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES	Identifiant : JEUN004C2008.doc	PAGE N° 10/18
-----------------------------	-----------------------------------	-------------------------

ART. 28 RESERVES

Chaque département se réserve le droit d'apporter à ce règlement des spécificités propres à chaque CODEP, qui sont indiquées en annexe 3, sous contrôle et accord de la Commission Régionale Jeunes.

ART. 29 RESPONSABLES DES JEUNES

Chaque inscription devra être obligatoirement accompagné des coordonnées d'un responsable (clubs, établissements scolaires ou parents pour les inscriptions individuelles).

ART. 30 CHALLENGE ALEXANDRE NEGRETE

Un challenge en mémoire d'Alexandre NEGRETE récompensera un club en utilisant les données du circuit (résultats, nombre d'inscrits, etc...). Les modalités du challenge font l'objet d'un règlement spécifique (JEUN005A2008).

ART. 31 DIFFUSION

Un club doit s'assurer que le présent règlement a été diffusé auprès de tous ses joueurs, avant la début de la compétition..

ART. 32 LOGICIELS

Le logiciel pour la gestion de la compétition est « BadPlus ». Le logiciel pour la gestion des classements est « CjClass ».

6. IMPRIMES SPECIFIQUES

- Annexe 1 : Règles appliquées au classement lors des étapes.
- Annexe 2 : Liste des responsables.
- Annexe 3.1 : Règles particulières du CODEP 67.
- Annexe 3.2 : Règles particulières du CODEP 68.
- Annexe 4 : Tirage au sort des finales départementales et de la finale régionale.
- Annexe 5 : Formulaire d'inscription à la compétition.
- Annexe 6 : Carnet de Bad.

Annexe 1 au règlement du Circuit jeunes

Règles appliquées au classement lors des étapes

Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu : **Niveau 1** contenant les poules 1 et 2
Niveau 2 comprenant les poules 3, 4, 5 et 6
Niveau 3 avec le reste des poules

Les poules regroupent en général 3 et parfois 4 joueurs.

Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

Constitution des poules

NIVEAU 1 :

Bonus + 2

Poule 1
1
3
5

Poule 2
2
4
6

NIVEAU 2 :

Bonus + 1

Poule 3
7
11
15

Poule 4
8
12
16

Poule 5
9
13
17

Poule 6
10
14
18

NIVEAU 3 :

Pas de Bonus

Poule 7	Poule 8	Poule 9	Poule 10	Poule 11	Poule 12
19	20	21	22	23	24
27	28	29	30	31	32
35	36	37	38	39	40

Poule 13	Poule 14	Poule 15	Poule 16	Poule 17
25	26	43	44	45
33	34	46	47	48
41	42	49	50	51
			52	53

Exemple avec 35 joueurs.

Les poules se remplissent niveau après niveau en tenant compte du classement précédent et comme indiqués ci-dessus.

Les poules 1 et 2 sont d'abord remplies, puis les poules 3, 4, 5 et 6 et enfin celles du dernier niveau. Si le nombre de poules du niveau 3 est supérieure à 8, ce niveau est scindée en deux, voir 3, sur le principe suivant, d'abord les 8 premières (poules 7 à 14) sont remplies, ensuite les 16 suivantes (poules 15 à 30), et ainsi de suite.

Attribution des points

A l'issue d'une rencontre, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

Poule de 3 :

Premier : 5 points

Deuxième : 3 points

Troisième : 2 point

Poule de 4 :

Premier : 5 points

Deuxième : 3 points

Troisième : 2 point

Quatrième : 1 point

Pour la 1^o journée, les têtes de séries seront définies d'après le classement CPPP de la FFBA, le jour de l'établissement des tableaux.

Attribution des bonus

Niveau 1 : 2 points supplémentaires

Niveau 2 : 1 point supplémentaire

Niveau 3 : Pas de point supplémentaire

A l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2, sauf à l'issue de la « Journée 1 ».

Annexe 2 au règlement du Circuit jeunes

Les responsables sont :

Pour le CODEP 68

Patrick SCHINDLER

Tél. : 03 89 68 67 07

Email : patrick.schindler@wanadoo.fr

Pour le CODEP 67

Vincent FISCHER

Tél. : 06 83 01 66 91

Email : labvincent@cegetel.net

Pour la Ligue

Responsable de la Commission Régionale Jeunes

Christophe FABY

Tél. : 06 66 11 05 35

Email : jeunes@alsabad.fr

Règles particulières du CODEP 67

- Art. 67 - 1** Le nombre de joueurs participants au circuit dans le département 67 étant très important, le CODEP 67 scinde le département en 2 zones de compétitions. Les limites exactes de celles-ci seront déterminées par le responsable en fonction du nombre d'inscrits par club, selon les modalités décrites dans l'article 7 du règlement principal. Ces zones peuvent être sujettes à modifications suivant le nombre d'inscrits par zone.
- Art. 67 - 2** A titre expérimental, les tableaux de la catégorie poussins sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme suit :
- ✓ Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain.
 - ✓ L'espace situé au delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond.
 - ✓ Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal.
 - ✓ Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire

Règles particulières du CODEP 68

Art. 68 - 1 Toutes les poules se joueront en volants en plume lors des journées de classements de la phase 1. Les volants (1 par match) seront fournis par le CODEP. Les frais d'inscriptions sont de 20,- € au total.

Art. 68 - 2 Le CODEP versera une compensation financière de 100,- € au club organisateur pour l'organisation d'une demi-journée d'une étape ou d'une demi-journée d'une finale départementale, le samedi étant considérée comme une demi-journée. Idem pour le dimanche matin et le dimanche après midi. Ainsi le club organisant une étape sur un week-end recevra 300,- €, s'il respecte le cahier de charge suivant :

- ✓ Le club devra faire acte de candidature auprès de la Commission Jeunes 68 dans les délais impartis.
- ✓ Le club organisateur devra disposer d'au moins 7 terrains.
- ✓ Le club organisateur devra fournir le personnel (2 personnes en permanence) et le matériel (sonorisation, branchement électrique, plaquettes pour les joueurs, etc...) nécessaire au fonctionnement de la table de marque.
- ✓ Il devra également fournir au moins 4 arbitres (certifiés, stagiaires ou jeunes arbitres) ou à défaut des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'arbitres, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s.
- ✓ Le club organisateur devra également faire la demande d'autorisation de compétition auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage. La Commission Jeune 68 pourra servir d'intermédiaire dans la recherche d'un juge-arbitre.
- ✓ Un responsable, désigné par la Commission Jeunes 68, sera présent à chaque étape et veillera à l'application du présent cahier de charge et au bon déroulement de la compétition. En particulier, il supervisera la table de marque, et secondera le juge-arbitre. Le juge-arbitre sera garant que l'étape (y compris le tirage au sort) se déroule selon le règlement spécifique de la compétition, et à défaut selon le Règlement Général des Compétitions.
- ✓ Le club organisateur devra prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition. Il devra faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale.

Annexe 4 au règlement du Circuit jeunes

Tirage au sort des finales départementales et de la finale régionale

Confection des poules dans une finale départementale de 2 zones de compétitions :

Si 6 joueurs sont qualifiés = 2 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2
1 zone A	1 zone B
2 zone B	2 zone A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Si 12 joueurs sont qualifiés = 4 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 zone A	2 zone B	2 zone A	1 zone B
4 zone B	3 zone A	3 zone B	4 zone A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Confection des poules dans une finale régionale :

Si 6 joueurs sont qualifiés = 2 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2
1 dept. A	1 dept. B
2 dept. B	2 dept. A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Si 12 joueurs sont qualifiés, répartis en 4 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 dept. A	2 dept. B	2 dept. A	1 dept. B
4 dept. B	3 dept. A	3 dept. B	4 dept. A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Annexe 5 au règlement du Circuit jeunes

Formulaire d'inscription à la compétition
--

CLUB :

Responsable :

Adresse :

Tél. :

Email :

Nbr	NOM	Prénom	Licence	Sexe	Date de naissance	Catégorie d'âge	Catégorie de jeu	Taille T-shirt
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								

Annexe 6 au règlement du Circuit jeunes

Carnet de Bad

Distribué lors des étapes à chaque inscrit.